

AIDES FINANCIÈRES POUR MES TRAVAUX D'ÉCONOMIE D'ÉNERGIE

Quelles sont les aides financières auxquelles je peux prétendre pour mes travaux d'économie d'énergie ?
Il existe des aides financières pour la rénovation énergétique pour tous, mais celles-ci dépendent des travaux envisagés et des revenus (Revenu Fiscal de Référence).



www.pays-stmalo.fr à la rubrique > **Les aides financières à la rénovation de l'habitat**

• LES DISPOSITIFS PRINCIPAUX D'AIDES SUR LE TERRITOIRE :

Eco-prêt à taux 0% - Eco PTZ
TVA réduite à 5,5%
Certificat d'Economie d'Energie – CEE
MaPrimeRénov' - MPR
Aides locales complémentaires

→ **Pensez à contacter l'ADIL « l'Agence départementale et d'information sur le logement » pour les autres dispositifs (prêts...) au 02.99.78.27.27 ou sur prise de rendez-vous : <https://adil35.rdv.date/>**

• CONDITIONS :

- Travaux sont fournis et posés par un professionnel RGE – Reconnu Garant de l'Environnement.
- Ma Prime Rénov' - Parcours accompagné pour une rénovation globale, obligatoire : un accompagnement par un Accompagnateur Rénov' [MAR].
- Ma Prime Rénov' - par action de travaux.
Des annuaires sont disponibles : <https://france-renov.gouv.fr/>
- Les travaux doivent respecter [Les critères techniques d'éligibilité des travaux](#)

• LES ETAPES :

① Vérifier sa catégorie de ressource : TM / M / INT / SUP

NOMBRE DE PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE	MÉNAGES AUX REVENUS TRÈS MODESTES	MÉNAGES AUX REVENUS MODESTES	MÉNAGES AUX REVENUS INTERMÉDIAIRES	MÉNAGES AUX REVENUS SUPÉRIEURS
1	17 363 €	22 259 €	31 185 €	supérieur à 31 185 €
2	25 393 €	32 553 €	45 842 €	supérieur à 45 842 €
3	30 540 €	39 148 €	55 196 €	supérieur à 55 196 €
4	35 676 €	45 735 €	64 550 €	supérieur à 64 550 €
5	40 835 €	52 348 €	73 907 €	supérieur à 73 907 €
par personne supplémentaire	+ 5 151 €	+ 6 598 €	+ 9 357 €	+ 9 357 €

② Faire appel à un [Accompagnateur Rénov' - MAR](#) (si Parcours Accompagné MPR)

② Réaliser ou posséder un ou des devis avec un **professionnel RGE** - Reconnu Garant de l'Environnement : annuaire sur <https://france-renov.gouv.fr/>

Devis choisi en main, non signé et définitif (prêt à signer) avec les professionnels

③ Faire votre demande de prime/subvention sur les plateformes en ligne dédiées [CEE et/ou MaPrimeRénov']
Création de compte/dépôt de dossier – la confirmation du dépôt se fait par retour mail

④ Signer votre devis et verser l'acompte aux professionnels

⑤ Réaliser vos travaux avec les professionnels

⑥ Facture en main

Retourner sur les plateformes en ligne dédiées [CEE et/ou MaPrimeRénov'] ou auprès de votre Accompagnateur Rénov' [MAR] pour valider et clôturer votre demande de prime/subvention avec la facture
Les montants seront versés par virement (ou par chèque).

Maison de l'habitat des Communautés du pays de Saint-Malo

23, avenue Anita Conti 35400 Saint-Malo – infoenergie@pays-stmalo.fr – 02 99 21 17 26 (Permanence téléphonique : Lundi au vendredi 13h30-17h30 | mercredi 9h-12h).

CERTIFICATS D'ECONOMIE D'ENERGIE – CEE

Action de travaux

Aussi appelés : prime énergie, coup de pouce, prime à la conversion de la chaudière, ...

Demande en ligne **avant la signature des devis** sur les sites des fournisseurs d'énergie.

Liste non exhaustive :

www.primesenergie.fr ;
www.prime-energie-edf.fr ;
www.primes-energie.leclerc ;
www.nr-pro.fr ;

Qui / Quoi :

Bâtiment + 2 ans.
Propriétaire occupant, bailleur, locataire.
Résidence principale, secondaire.
Logement, commerce, tertiaire, autre bâtiment.

Une prime par travaux, par action de travaux.

Peu de limite.

Très modestes **TM** - Modestes **M**
Intermédiaires **INT** – Supérieurs **SUP**

Non cumulable avec MPR
Parcours Accompagné

MA PRIME RENOV' – MPR PA - Parcours accompagné

Qui / Quoi :

Logement de + 15 ans
Résidence principale
Propriétaire occupant, bailleur, syndicats de copropriétaires

Très modestes **TM** - Modestes **M**
Intermédiaires **INT** – Supérieurs **SUP**

Conditions :

> **Etiquette DPE du logement : E, F ou G**

- **Gain minimum de 2 classes énergétiques** (exemple passer de E à C)
- **2 gestes d'isolation** (mur, toit, plancher, menuiseries, à minima isoler 25% de la surface)
- **Système de chauffage « décarboné »** majoritairement sortir du fioul et d'une majorité gaz, impossibilité d'installer du gaz
- **Accompagnement obligatoire** avec Mon Accompagnateur Rénov' [MAR]
- **Rendez-vous personnalisé obligatoire** avec un Conseiller France Rénov'

Montant de l'aide aux travaux :

	Plafonds de travaux	Revenus très modestes	Revenus modestes	Revenus intermédiaires	Revenus supérieurs
Gain = 2 classes	30 000€	80 % (jusqu'à 32 000 €)	60 % (jusqu'à 24 000 €)	45 % (jusqu'à 18 000 €)	10 % (jusqu'à 4 000 €)
Gain ≥ 3 classes	40 000€				
Ecrêtement TTC (en cas de cumul avec d'autres aides)		100 %	90 %	80 %	50 %

Une aide intégrant les CEE, cumulable avec les aides locales.

Montant de l'aide à l'accompagnement (prestation MAR) :

	Plafond des dépenses éligibles	TMO	MO	INT	SUP
Rénovation énergétique	2 000 € (TTC)	100 %	80 %	40 %	20 %

La prestation avec Mon Accompagnateur Rénov' est à la charge du demandeur

MA PRIME RENOV - MPR

Action de travaux

Demande en ligne **avant la signature des devis / avant le démarrage** des travaux sur :
www.maprimerenov.gouv.fr

Qui / Quoi :

Logement de + de 15 ans
Résidence principale
Propriétaire occupant, bailleur, syndicats de copropriétaires
Très modestes **TM** - Modestes **M** - Intermédiaires **INT**

Une prime par travaux, par action de travaux.

[GUIDE ET MONTANT](#)

TVA REDUITE 5,5%

Applicable par l'artisan sous conditions de respecter les critères techniques d'éligibilité.

Travaux d'installation, d'entretien. Aussi pour Volet et Porte d'entrée

Qui / Quoi : Logement + de 2 ans. Résidence principale, secondaire.

Propriétaires occupants, bailleurs, syndicats de propriétaires, locataire et occupant à titre gratuit, les sociétés civiles immobilières.

TVA de 20% pour les chaudières fioul ou gaz

ECO-PRET A TAUX A TAUX 0% - ECOPTZ

	ACTION SEULE	BOUQUET DE TRAVAUX		ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF	PRIMERENOV'	PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE GLOBALE
		2 ACTIONS	3 ACTIONS			
PLAFOND DE FINANCEMENT	15 000 € (7 000 € pour les parois vitrées)	25 000 €	30 000 €	10 000 €		50 000 €

Qui / Quoi : Logement + de 2 ans. Résidence principale.

Propriétaire occupant, bailleur, copropriété, SCI non soumise à l'impôt sur les sociétés dont au moins un des associés est une personne physique.

AUTRE PRET

Il existe des prêts spécifiques pour des travaux de rénovation.

Contactez votre banque.

AIDES LOCALES COMPLEMENTAIRE A UNE DEMANDE DE MA PRIME RENOV

Propriétaires Très modestes **TM** - Modestes **M** - Intermédiaires **INT**

Côte d'Emeraude ; Pays de Dol Baie du Mont-Saint-Michel ; Saint-Malo Agglomération ; Bretagne romantique

Aides locales en complément d'une demande d'aide MPR – Parcours Accompagné, ou Ma Prime Adapt' ou Ma Prime Logement Décent

– Se renseigner auprès de la Maison de l'habitat

PRÉCISION SUR LES CUMULS D'AIDES POSSIBLES POUR LES MÊMES TRAVAUX

	MAPRIME RÉNOV' POUR UNE RÉNOVATION PAR GESTE	MAPRIME- RÉNOV' POUR UNE RÉNOVATION D'AMPLEUR	MAPRIME- RÉNOV' COPROPRIÉTÉS	AIDES DES COLLECTIVI- TÉS LOCALES	AIDES DES FOURNISSEURS D'ÉNERGIE (CEE)	ÉCO- PRÊT À TAUX ZÉRO
MAPRIMERÉNOV' POUR UNE RÉNOVATION PAR GESTE	Limite de 20 000 € par logement sur 5 ans	✗	✓ Cumul possible en parties privatives et parties communes	✓ avec un écrêtement de MaPrime- Rénov'	✓ avec un écrêtement de MaPrimeRénov'	✓
MAPRIMERÉNOV' POUR UNE RÉNOVATION D'AMPLEUR	✗		✓ Cumul possible en parties privatives et parties communes	✓ avec un écrêtement de MaPrime- Rénov'	✗	✓
MAPRIMERÉNOV' COPROPRIÉTÉS	✓ Cumul possible en parties privatives et parties communes	✓ Cumul possible en parties privatives et parties communes		✓	✓ sauf en cas de copropriétés en difficulté et copropriétés fragiles	✓
AIDES DES COLLECTIVITÉS LOCALES	✓ avec un écrêtement de MaPrime- Rénov'	✓ avec un écrêtement de MaPrime- Rénov'	✓		✓	✓
AIDES DES FOURNISSEURS D'ÉNERGIE	✓ avec un écrêtement de MaPrime- Rénov'	✗	✓ sauf en cas de copropriétés en difficulté et copropriétés fragiles	✓		✓
ÉCO-PRÊT À TAUX ZÉRO	✓	✓	✓	✓	✓	

Le chèque énergie, l'exonération de la taxe foncière, l'aide de votre caisse de retraite peuvent également être cumulés aux aides présentées dans ce tableau.